

PRISE en recette de la subvention départementale de 58.750 Fr accordée à titre de contribution aux frais d'extinction de l'incendie aux Patates à Barand en 1959

Le Maire donne lecture du rapport.

Messieurs,

Une subvention de 58.750 Fr a été accordée par le Département à la Ville de Saint-Denis, à titre de contribution dans les dépenses occasionnées lors de l'incendie du 20 au 24 Juillet 1959, aux Patates à Barand.

Je vous demande de bien vouloir voter, par autorisation spéciale, la prise en charge de cette somme versée au budget de la Commune pour l'exercice 1959 au chapitre XIII./.

Le Maire,
Signé: Gabriel MACE.

Adopté à l'unanimité.

Opposé
Saint-Denis le 9 Novembre 1960
M. le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général
Signé: Bolotte